

Les subsides

La motion de cet après-midi porte principalement sur le programme d'emploi d'été des étudiants Défi 86. Il s'agit de l'emploi d'été des étudiants. Chaque fois que nous posons une question aux ministres et aux secrétaires parlementaires, ils n'y répondent pas. J'ignore si c'est par manque d'information ou de propos délibéré, mais ils confondent continuellement les statistiques sur le chômage chez les jeunes et celles sur le chômage parmi les étudiants. Comme nous le savons tous, pour être admissible au programme Défi 86, il faut retourner à l'université ou au collège à l'automne, tandis que le programme général de lutte contre le chômage des jeunes s'adresse au grand nombre de jeunes de 15 à 25 ans qui ne retournent pas à l'école. Il s'agit d'un tout autre groupe.

Le taux élevé de chômage dont le secrétaire parlementaire a parlé et qui a baissé de 18 à 16 p. 100, est celui des jeunes. Il n'a rien à voir avec le problème du chômage des étudiants dont Statistique Canada traite séparément. Ce sont des gens qui retournent à l'université ou au collège à l'automne. C'est ce qui est en jeu en l'occurrence cet après-midi, et je ne veux pas entendre parler de statistiques au sujet du taux général de chômage. Je sais que cela sert à détourner notre attention du sujet qui fait l'objet de notre discussion. Je ne veux pas entendre des statistiques sur le taux de chômage chez les jeunes, car ce n'est pas l'objet de notre débat.

En toute déférence, c'est ce qui explique les nombreux sujets de discorde dans cette enceinte. Si nous recevions davantage de réponses directes et circonspectes aux questions que l'on pose à la Chambre, des incidents comme celui d'aujourd'hui ne se produiraient pas. Certains ministres répondent correctement aux questions, mais j'ai bien peur que le premier ministre (M. Mulroney) et bien d'autres ministres n'en fassent pas autant et qu'ils induisent, en fait, la Chambre en erreur.

J'ai signalé dans cette enceinte à la ministre et à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^{lle} MacDonald) des griefs qui ont été portés à mon attention à mon bureau de comté et ici même, à Ottawa, par des associations communautaires auxquelles on a carrément coupé les fonds cette année ou qui ont reçu beaucoup moins que par les années passées. L'autre jour, j'ai demandé à la ministre de rétablir le budget et de rendre le régime moins rigoureux. Au lieu de répondre à ma question, voici ce qu'elle m'a dit:

Je trouve tout à fait dommage que le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est ne soit pas d'accord sur des postes d'étudiants en ergothérapie, en physiothérapie à l'Université Concordia, par exemple, au Centre Henri Bradet où on a des étudiants en gérontologie, dans sa propre circonscription. Il est contre cela? Je ne comprends pas.

Je me demande bien comment je pourrais qualifier ces déclarations sans enfreindre le Règlement de la Chambre, monsieur le Président, mais c'est absolument faux et la ministre le sait. Si elle faisait une déclaration de ce genre hors de la Chambre, je pourrais lui intenter un procès au civil pour diffamation. C'est faux de prétendre que je ne suis pas d'accord que l'on donne des emplois de ce genre aux étudiants de l'université Concordia, du Centre Henri Bradet et à d'autres. Elle sait très bien que je n'ai jamais dit cela. C'est le genre de tactique de diversion employée par elle et par d'autres ministres, qui cause les perturbations qui se sont produites à la Chambre. La ministre sait très bien que je suis en faveur de ces projets. Si elle était en contact avec les représentants de son ministère dans

toutes les régions du pays, elle saurait que j'ai donné mon appui à ces programmes.

Je m'oppose à la réduction de 19 millions du programme Emploi d'été/Expérience de travail pour les étudiants. Je m'oppose par ailleurs à la politique du gouvernement qui consiste à donner une plus grande partie de cette petite somme d'argent aux entreprises commerciales au lieu de la donner aux organismes communautaires bénévoles. Bien des organismes communautaires intéressants ne reçoivent pas d'argent du tout ou leur budget est considérablement réduit.

Voilà la question que je posais à la ministre. Elle a utilisé un subterfuge en prétendant que je m'opposais à certains projets excellents, alors que ce n'était pas vrai du tout. C'était faux. Je ne peux pas dire qu'elle mentait, car je me ferais mettre à la porte encore une fois. Et pour la même raison je ne peux pas, non plus, l'accuser d'avoir dit une fausseté. Mais ce n'est pas vrai que je me suis opposé à ces programmes. Si jamais elle trouve des propos que j'ai écrits ou prononcés contre ces programmes, je m'engage à lui faire des excuses comme on n'en a jamais fait à la Chambre des communes. J'irai jusqu'à écrire dans tous les journaux de Montréal pour m'excuser. Mais je sais bien qu'elle en serait incapable.

• (1600)

Le budget de Défi 1986 est passé de 205 millions de dollars à 108 millions depuis 1985. Et le gouvernement a réduit les subventions de sa composante, le projet Emploi d'été/Expérience de travail, de 146 millions de dollars à 127 millions au cours de la même période. Mais pour avoir une juste idée de l'ampleur de telles compressions, voyons de quelle façon elles touchent différents groupes de Toronto. On sait que la subvention accordée aux différents groupes communautaires de cette ville était en moyenne de \$15,600. Or, elle n'est plus que \$8,800 en 1986, ce qui représente une réduction de 44 p. 100. Ces chiffres reposent sur les données d'une enquête effectuée auprès des groupes communautaires torontois victimes de ces compressions. Voilà les éclaircissements que je veux obtenir de la ministre. Qu'elle nous explique ces chiffres. Qu'elle les justifie. En 1985, les étudiants ont effectué en moyenne 66.5 semaines de travail au sein de groupes communautaires bénévoles. En 1986, cette moyenne n'était plus que de 36.2, soit une baisse de 46 p. 100. C'est le genre de choses que nous voulons tirer au clair.

La ministre prétend qu'il n'y a pas de limite au nombre de projets communautaires bénévoles acceptables. Permettez-moi de rétablir les faits publiquement. Aux termes du Programme d'emplois d'été de 1984, le pendant du programme du gouvernement libéral précédent, tout l'argent d'Emploi d'été/Expérience de travail a été versé à des organismes sans but lucratif ou à des groupes bénévoles. Cette année, cette proportion n'est encore jusqu'ici que de 65 p. 100. Il y a donc eu des baisses successives de 100, à 80 et à 65 p. 100. L'autre jour, la ministre a demandé à la Chambre ce qu'il y avait de mal à cela. Évidemment, la moitié des groupes en question sont des groupes sérieux. Nous n'avons pas d'objection à ce qu'ils reçoivent une aide financière. Cependant, par suite du détournement de fonds aux dépens d'organismes bénévoles et en faveur d'entreprises privées, des groupes communautaires sérieux sont laissés en plan. Depuis plus de 13 ans, ces groupes entretiennent des activités pendant les mois d'été. Grâce à l'appui des différents